

ASSOCIATION des USAGERS

Crozon-Morgat

du port

ADRESSE : Rédaction, Publicité, Annonces, Correspondance - Capitainerie du Port de MORGAT

Association Loi 1901



ditorial

Le petit mot du Secrétaire,

L'Association des Usagers du Port de Plaisance de Crozon-Morgat, fête sa première année d'existence (après résurrection). Nous pouvons d'ores et déjà dresser un premier bilan rapide.

- Existe-t-elle vraiment ? mais bien sûr !!!
l'objectif des responsables, à savoir atteindre la centaine d'adhérents (un bateau sur trois) au cours de la première année est en passe d'être atteint.

- Est-elle présente aux pontons ? certainement ! les macarons jaunes et rouges fleurissent à l'étrave des bateaux. Depuis peu, les pavillons mauves à l'emblème de l'Association, flottent haut dans les mâtures.

Les Adhérents sont-ils actifs ? mais oui !!!
lors de l'assemblée générale, nous avons eu la satisfaction d'une salle bien garnie et d'un débat animé et constructif.

- Les Dirigeants sont-ils efficaces ? c'est à vous de répondre à cette question, mais je peux déjà affirmer qu'ils se dépensent sans compter pour faire prospérer l'Association et que l'édition du "Bulletin", les occupent particulièrement (photos, articles, publicité, mise en page, expédition...etc).

Mais qu'importe l'effort, pourvu que vous soyez satisfaits et que l'Association prenne l'importance qu'elle doit avoir à MORGAT.

Marcel ELY

à la une!

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTES DU MAIRE

ARRÊTE PORTANT RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT
SUR LES PARKINGS DU PORT DE PLAISANCE
DE MORGAT

Nous, Maire de la Commune de CROZON,

Vu le Code des Communes, décret n° 77-90 du 27 Janvier 1977,
Articles L.131.1 et suivants ;

Vu l'avis du Capitaine du Port de Plaisance de MORGAT ;

Considérant qu'à l'occasion de la saison estivale, il y a lieu de réglementer le stationnement sur les parkings du Port de Plaisance de MORGAT.

ARRETONS :

ARTICLE 1^{er} : Le Parking Kador et le Parking de la Capitainerie sont réservés aux usagers du Port munis d'un disque de stationnement délivré par la Capitainerie pendant les mois de Juillet et Août.

ARTICLE 2 : Cette Signalisation sera mise en place par les Services Techniques Municipaux

ARTICLE 3 : Monsieur Le Gardien de Police Municipale
Monsieur Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de CROZON,
Monsieur Le Capitaine du Port de Plaisance de MORGAT
Les Services Techniques Municipaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.



Fait à CROZON le 25 juin 1987

LE MAIRE /
l'adjoint délégué



Amis SOCIÉTAIRES

vos petites annonces
sont en 7^{ème} page...

Suite page 2

nouvelles du port

JOURNÉE NATIONALE DE LA SÉCURITÉ EN MER.

Vendredi 10 Juillet 1987

A la Une.... suite,

Merci, Monsieur le Maire....! Votre arrêté du 25 juin dernier, règlementant le stationnement sur les Parkings du Kador et de la Capitainerie, pendant la saison estivale, met fin à une situation anarchique, ou les droits légitimes des plaisanciers (qui représentent une part importante des revenus du Port) étaient bafoués pendant deux mois de l'année.

Ainsi donc, amis Sociétaires, vos vœux si souvent exprimés sont enfin comblés et, n'en déplaise aux pessimistes, c'est tout de même grâce à votre Association et au dialogue franc et sincère qui s'est instauré avec les Autorités, que ce résultat a été obtenu. Mais cette mesure, n'étant pas restrictive profite aussi aux personnes qui ne nous ont pas encore rejointes, alors inscrivez vous sans tarder, nous serons heureux de vous accueillir et plus nous serons nombreux,.....vous connaissez, l'union fait la force.

La Rédaction.

Il faisait très beau, ce vendredi 10 juillet et de bonne heure le matin, les préparatifs, étaient leur plein. L'ordre du jour en effet, était très chargé, extinction de feu gras, t de fusées, signaux de détresse avec miroir, soleil étant au rendez-vous, c'était possible récupération de l'homme à la mer, et, pour t miner, hélitreuillage d'un "rescapé".

L'organisation technique de cette journée avait été confiée à notre Président, qui en outre activité, s'occupe de SECUMER. Les feux furent promptement éteints, et le festival de fusées commença. Du feu à main au fumigène passant par les parachutes, tout y passa, sans incident, bien qu'un "artificier plus bénévole que spécialiste, faillit voir 36 étoiles au des 2 réglementaires. A noter que les fusées réelles des Verrès, à 1 mille et demi, furent insaisissables de la digue. En conclusion, malgré tous ces moyens de signalisation, de détresse, Plaisanciers, restez prudents.

les nouvelles de l'association

Comme prévu, les Associations des Plaisanciers de Morgat, Camaret, Brest ont réalisé leur première sortie commune.

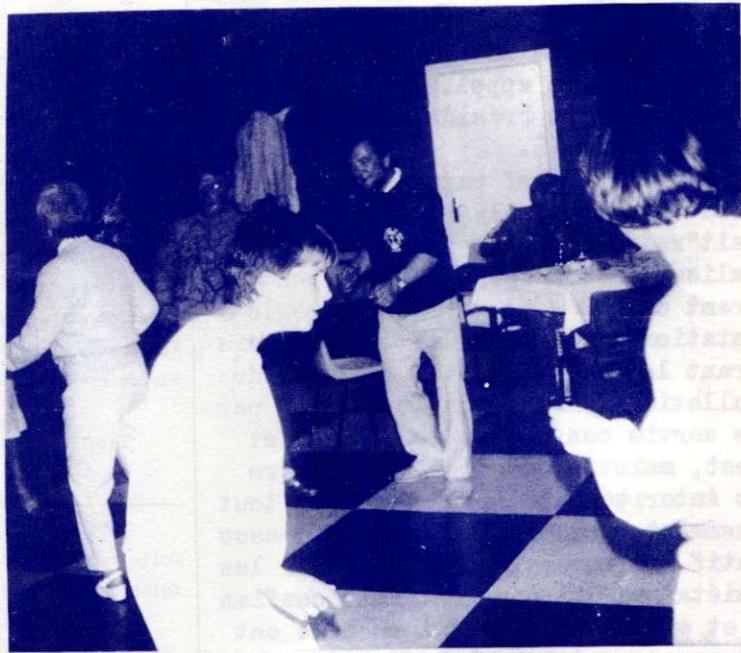
De Morgat une flottille de quatre unités a pris le large, rejointe aux pontons du port de Moulin-Blanc par cinq unités Camarétoises. Nous notons aussi, quelques déplacements par la route (panne de moteur, bateaux trop petits pour cette traversée) soit cinq personnes. Nos Amis de Brest, nous ont accueillis à l'auberge de la jeunesse où nous attendait un grand feu de bois. Après un apéritif de bienvenue, nous avons fait honneur au buffet superbement garni. C'est dans une chaude ambiance que les équipiers se sont défoulés au son d'une musique qui les a tenus sur pieds, jusqu'à une heure avancée de la nuit. Le lendemain, après une traversée sans histoire, et, renforcés par l'escadre de Brest, nous avons jeté les amarres aux pontons camarétois où nos Amis nous ont chaleureusement reçus.

Les équipages ont pu commenter leur traversée en appréciant un apéritif bien mérité. Nous nous sommes retrouvés devant une superbe paëlla de première qualité. Ces journées se sont terminées par une soirée dansante au cours de laquelle les équipages au pied marin, ont réveillés d'assise sur le plancher des vaches, très tard dans la nuit.

Nous ne pouvons que remercier encore nos Amis, qui se sont dévoués pour que cette sortie soit une réussite totale, nous sommes assurés que chacun en garde un excellent souvenir. Maintenant c'est à notre Association de mettre tout en oeuvre pour que nous puissions à notre tour recevoir les équipages camarétois et brestoises.

A signaler un exploit réalisé au cours de cette sortie. Il s'agit d'un Sociétaire, qui, n'ayant que l'expérience de navigation vers Telgruc, a fait le grand saut, Morgat Moulin-Blanc, à bord d'un "Egal V" en 11 heures! Meilleur temps du jour. Encore bravo....!

l'association, met les voiles



Sortie inter Association du 29 au 31 mai 87.
De haut en bas et de gauche à droite,

1-Les Présidents de Morgat et Camaret se concertent.....

2-Pendant que le Président de Brest "s'éclate"

3-Félicitations à l'Auteur de l'exploit du jour, sur Edel V.

4-Une parmi d'autres sympathiques tablées...

5-Que projettent donc ces Dames, pour que notre Secrétaire soit si attentif ?

Nous ne pouvions évidemment pas mettre la totalité du reportage photo, qui aurait demandé presque tout le bulletin, mais les personnes désireuses d'avoir d'autres vues, peuvent s'adresser à Mr. Verveur, Président de l'Association de Morgat.



Le 13 Juillet dernier, à la sal-
de conférences de la Capitainerie du
Port de Morgat, avait lieu notre Assem-
blée Générale Ordinaire.

Une quarantaine de Membres ayant
répondu à notre appel, le Quorum était
atteint, et, le Président ouvrait la
séance à 19 H 15.

Après un bref rappel des condi-
tions dans lesquelles l'Association
avait "redémarré", il fait le tour des
réalisations et des acquis, obtenus
durant ces 12 mois, à savoir: règle-
mentation du Parking des Plaisanciers
durant les 2 mois d'été, création du
"Bulletin", animation de groupe, par
une sortie conjointe, de Camaret et
Brest, maintien des relations entre
les Autorités et les Usagers, et tout
récemment, lancement du Pavillon asso-
ciatif. Il remercie pour terminer les
Sociétaires qui nous ont fait confian-
ce et encourage Ceux qui ne nous ont
pas encore rejoint, à le faire sans
tarder, dans l'intérêt de tous.

Il passe la parole au Trésorier,
qui explicite les comptes du rapport
financier et du bilan, exposés, sur
la feuille, qui a été remise à chaque
participant, (reproduction ci-contre)
Le Trésorier à la fin de son exposé
demande à l'Assemblée, le Quitus de
sa gestion, lequel est voté à l'una-
nimité et à main levée.

C'est notre Secrétaire Général
qui clos les débats, en évoquant quel-
ques bons moments de la sortie du 29
Mai dernier.

La Rédaction

Exercice du 01 JUIN 1986 au 31 MAI 1987.
Rapport financier et bilan de l'Exercice .

Recettes (suivant livre pages CI à CII)		Dépenses (suivant livre pages DI à D8)	
Report solde ancienne Association	660,00	Timbres ou affranchissements.	
Cotisations, dons, collectes et parti- cipation au bulletin....		Papeterie.	
Versements sur compte C.M.B	20010,00	Divers (petites fournit, tel, apéritif)	
Sur caisse en espèces	480,00	Dons à la S.N.E.M	
Total général des recettes...	21150,00	Facture Imprimeur (tampons)	
		Facture Bulletin n°1	
Total général des recettes....	21150,00	Facture Autocollants	
Solde banque C.M.B au 31/05/87	4003,00	Tableau d'affichage	
Solde caisse espèces au 31/05/87	186,86	Facture Bulletin n°2	
Total des dépenses de l'exercice	16960,14	Frais de fonctionnement (forfait)	
		Total des dépenses de l'exercice	
Reserve financière à reporter sur le prochain exercice: C.M.B	4003,00	Disponibilités au C.M.B	
Caisse espèces	186,86	Disponibilités espèces	
Avoirs en nature: Autocollants	1402,45		
Tableau	600,00		
Divers (papeterie et autres)	200,00		
Total des Avoirs de l'Association	6392,31		

Espèces	Région 1	Région 2	
		Sauf Skagerrak + Kattegat	Skagerrak + Kattegat
			(en cm)
Cabillaud (<i>Gadus morhua</i>).....	35	35 (1) (2)	30
Églefin (<i>Melanogrammus aeglefinus</i>).....	30	30 (3)	27
Merlu (<i>Merluccius merluccius</i>).....	30	30	30
Plie (<i>Pleuronectes platessa</i>).....	25	25 (5)	27
Plie grise (<i>Glyptocephalus cynoglossus</i>).....	28	28	28
Limande sole (<i>Microstomus kitt</i>).....	25	25	25
Sole (<i>Solea solea</i>).....	24	24	24
Turbot (<i>Psetta maxima</i>).....	30	30	30
Barbue (<i>Scoptthalmus rhombus</i>).....	30	30	30
Cardine (<i>Lepidorhombus spp.</i>).....	25	25	25
Merlan (<i>Merlangius merlangus</i>).....	27	27	23
Limande (<i>Limanda limanda</i>).....	15	15 (6)	23
Lieu noir (<i>Pollachius virens</i>).....	35	35 (2)	30
Dorade rose (<i>Pagellus bogaraveo</i>).....	-	25	-

Pour nos AMIS PECHEURS.

Nous reproduisons ci-contre (gau-
et droite) un extrait du nouveau r-
glement de la C.E.E concernant la tai-
des poissons, en dessous de laquell-
contrôles peuvent entraîner des pé-
sations. La suite de ces tableaux
raitra dans le prochain "Bulletin",
vous êtes intéressés, n'oubliez p-
votre cotisation...!

Taille minimale d'espèces protégées
visée à l'article 2, § 1 et à l'article 5

ANNEXE II **Réglement C.E.E N° 3094**
du 7 Octobre 1986.

(1) Sauf dans la division VII a CIEM, dans laquelle la taille minimale est de 45 cm pendant la période du 1^{er} octobre au 31 décembre.
(2) Jusqu'au 31 décembre 1988 la taille minimale est de 30 cm.
(3) Jusqu'au 31 décembre 1988 la taille minimale est de 27 cm.
(4) Jusqu'au 31 décembre 1990 la taille minimale est de 24 cm.
(5) Sauf dans la mer du Nord où la taille minimale est de 27 cm à partir du 1^{er} janvier 1988.
(6) Sauf dans la mer du Nord où la taille minimale est de 23 cm à partir du 1^{er} janvier 1988.
(7) Taille à déterminer (voir art. 2 § 1).

PARLONS PECHE

Oui, parlons en de la pêche en mer, car elle se porte plutôt mal, très mal même et de plus en plus. Déjà les années précédentes les résultats n'étaient pas faramineux. Mais fin Avril début Mai, après l'immuable irruption des maquereaux et quelques copieuses "ponctions" à la mitraille, de quoi assurer largement le "boettage" des casiers ou palangres pour toute l'année, on pouvait normalement espérer pêcher quelques jolis lieux et bars sur les quelques rares "bases" de la baie.

Or nous voici au 15 juin et, à part les maquereaux, heureusement toujours fidèles au rendez vous (pour combien de temps encore ?), les "bases" sont désespérément vides de tout occupant.

Il est vrai que le temps... et la température peu clémente, anormale pour la saison, ne facilitent pas les choses. Mais cela n'explique pas tout.

Il n'y a aucune évidence la baie de Douarnenez est surpêchée (encore le mot est faible), par les professionnels d'abord et certains plaisanciers, pour la plupart connus, opérant quasi identiquement.

Cela ne saurait durer indéfiniment sans provoquer des réactions de mauvaise humeur imprévisibles.

Que l'on me permette ici une petite digression.

J'ai un vieil ami, habitant Carantec, qui en début de saison et à un quart d'heure de son mouillage, fait des pêches splendides chaque année (y compris celle-ci). De lieux principalement et ce dès fin Février début Mars.

Aux premiers jours d'Avril il prend régulièrement, ses premières araignées à l'aide de ses deux casiers jamais improductifs, au point d'en être vite blasé.

Cet ami opère de façon immuable depuis toujours. C'est à dire lever chaque jour valable (après consultation du coefficient de marée et de la météo-orologie locale), à 6 H 00 précises. Ensuite départ de la maison vers 6 H 30 en emportant le minimum de matériel préparé la veille. A savoir: d'abord la caisse à poissons, de grande taille puis le ciré indispensable, une paire de cuissards de pour l'embarquement, et quelques lignes de traines.

A 6 H 45 arrivée au Port et vers 7 H 00 appareillage.

A 7 H 15 arrivée sur la base, dont les "marques" exigent une assez bonne visibilité, et mouillage aussitôt. A 8 H 30 la caisse est pleine à débord de lieux de toutes tailles (de 0,500 à 2 et 3 Kilogs). On pourrait sans peine en pêcher deux fois plus mais à quoi bon et pour quoi faire ? Donc à 9 H 00 retour au Port en nettoyant le poisson pendant le trajet.

A 10 H 00, au plus tard, tout est réglé. Le poisson distribué aux amis en gardant le strict nécessaire, et le matériel lavé est mis à sécher. Plus tard, avec l'avance de la saison, l'ami change de "bases" et ne rentre jamais bredouille sans forcer son talent. Avec parfois des paniers sonnettes sans jamais pour cela s'aventurer très loin.

Il est vrai que la baie de Carantec est littéralement truffée de méchants "cailloux" dont le dixième, à peine, émerge à marée haute.

à suivre...

Cet intéressant article, nous à été aimablement écrit, par Jean DEMIL, écrivain de la mer.

ANNEXE III

Taille minimale visée à l'article 5

Espèces	Région	Zone géographique	Taille minimale
Hareng (<i>Clupea harengus</i>).	1	Division Vb (zone CE) CIEM.....	20 cm.
	2	Sauf Skagerrak et Kattegat.....	20 cm.
	3	Skagerrak et Kattegat.....	18 cm.
Maquereau (<i>Scomber scombrus</i>).	2	Mer du Nord seulement.....	30 cm.
	3		(*)
Maquereau (destiné à la transformation).	2	Skagerrak et Kattegat seulement.....	30 cm.
Maquereau espagnol (<i>Scomber japonicus</i>).	5		15 cm.
Tacaud (<i>Trisopterus luscus</i>).	3		(*)
Anchois (<i>Engraulis encrasicolus</i>).	3		(*)
Sardine (<i>Sardina pilchardus</i>).	3		(*)
Chinchard (<i>Trachurus trachurus</i>).	3		15 cm.
Chinchard du large (<i>Trachurus picturatus</i>).	5		14 cm.
Langoustine entière (<i>Nephrops norvegicus</i>).	2	Skagerrak et Kattegat seulement.....	40 mm longueur céphalothorax. 130 mm longueur totale.
	2	Sauf Skagerrak et Kattegat.....	25 mm longueur céphalothorax. 85 mm longueur totale.

CHANTIER NAUTIQUE

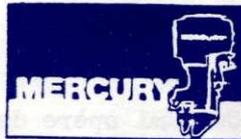
A. LE BRETON

MOTEURS MERCURY

Vente - Entretien - Gardiennage

Mise à l'eau - Accastillage

90 Bd de la France libre 29160 MORGAT 98.27.02.19



Auto-Ecole

COSSEC

38 rue de la Marne

Tel: 98.27.13.94

CROZON



PIZZERIA-RESTAURANT

Della Spiaggia

50, BOULEVARD DE LA PLAGE - 29160 MORGAT

ouvert tous les jours midi et soir

tél. 98.27.27.49

LA POTINIERE

ouvert tous les jours, Juillet Août
et vendredi, samedi, dimanche
hors saison
SOIREE SUR DEMANDE

DISCOTHEQUE / MORGAT / 98.27.23.57

III. REGLEMENTATION DE LA SECURITE DES NAVIRES DE PLAISANCE :

INNOVATIONS 1987

-000-

La réglementation de la sécurité des navires évolue.

La Commission Nationale de Sécurité de la Navigation de Plaisance veille à son adaptation aux données actuelles de la plaisance.

Afin d'amener les plaisanciers à prendre activement en charge leur sécurité, cette commission vient de donner son feu vert à une mesure rendant obligatoire l'inscription sur le journal de bord des navires de plaisance, des prévisions météorologiques prises avant le départ. Mais d'autres décisions concernant le matériel interviendront prochainement.

La modification de la réglementation concernant les fusées de détresse se traduira par une amélioration considérable de la qualité du matériel et par un rallongement de la durée de validité de ces produits qui passera de 3 à 5 ans.

La liste du matériel de sécurité obligatoire à bord des navires de plaisance sera prochainement allégée des articles suivants :

- la marque de forme conique, la boule de mouillage et la cloche de brume, prévues par le règlement pour prévenir les abordages en mer ne seront plus comprises dans la liste du matériel obligatoire. Il appartiendra à chaque plaisancier d'apprécier si ce matériel doit être embarqué en fonction de son programme de navigation ;
- l'aviron et son dispositif de nage ne seront plus exigés sur les unités de plus de huit mètres de longueur ;
- la pompe à bras ne sera plus obligatoire sur les unités de moins de huit mètres de longueur.